



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022

Affaire n° 08-20220730

**Conventions entre la Commune et la CASud dans le
cadre des travaux de modernisation de diverses voiries**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 juillet 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Leichnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

Était absent : Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 08-20220730

Conventions entre la Commune et la CASud dans le cadre des travaux de modernisation de diverses voiries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 08-20220730 présenté au Conseil Municipal du 30 juillet 2022,

Considérant les travaux d'aménagement de diverses voiries engagés par la Commune : chemin Antony Payet, avenue de l'Europe, rues Jules Bertaut et Fidélio Robert, boulevard Michel Debré, rue Mickaël Gorbatchev, rue Saint Vincent de Paul et rue Jules Ferry,

Considérant les coûts des opérations estimés à 5 964 055 € HT, soit 6 471 000 € TTC, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant les travaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, domaine de compétence de la CASud, intégrés dans ces opérations,

Considérant que les dépenses seront financées conjointement selon les compétences des deux collectivités :

- 4 307 290 € HT, soit 4 673 290 € TTC pour la commune du Tampon
- 1 656 765 € HT, soit 1 797 590 € TTC pour la CASud

Intitulé du projet	Répartition des postes de dépenses					Total en € HT	Total en € TTC
	CASUD			Commune			
	En € TTC		En %	En € HT	En %		
Eaux pluviales	Eaux Usées						
Travaux d'aménagement de diverses voies du Tampon							
Lot 1 - Réaménagement EP Chemin Antony Payet	52 040 €	0 €	70%	22 614 €	30%	74 654 €	81 000 €
Lot 2 - Réfection de l'Avenue de l'Europe et portion rue de France	0 €	0 €	0%	607 373 €	100%	607 373 €	659 000 €
Lot 3 - Réaménagement Rues Jules Bertaut et Fidélio Robert	388 770 €	307 920 €	43%	924 508 €	57%	1 621 198 €	1 759 000 €
Lot 4 - Réfection de chaussée rues Jules Bertaut et Fidélio Robert	0 €	0 €	0%	467 281 €	100%	467 281 €	507 000 €
Lot 5 - Réaménagement Boulevard Michel Debré	201 885 €	0 €	24%	630 373 €	76%	832 258 €	903 000 €
Lot 6 - Réfection de chaussée Boulevard Michel Debré	0 €	0 €	0%	329 954 €	100%	329 954 €	358 000 €
Lot 7 - Réaménagement Rue Mickael Gorbatchev	172 120 €	750 €	39%	266 761 €	61%	439 631 €	477 000 €
Lot 8 - Réfection de chaussée Rue Mickael Gorbatchev	0 €	0 €	0%	80 184 €	100%	80 184 €	87 000 €
Lot 11 - Réaménagement Rue Saint Vincent de Paul	423 445 €	0 €	49%	445 679 €	51%	869 124 €	943 000 €
Lot 12 - Réfection de chaussée Rue Saint Vincent de Paul	0 €	0 €	0%	203 687 €	100%	203 687 €	221 000 €
Lot 13 - Réaménagement de la Rue Jules Ferry	101 335 €	8 500 €	40%	162 054 €	60%	271 889 €	295 000 €
Lot 14 - Réfection de chaussée Rue Jules Ferry	0 €	0 €	0%	166 820 €	100%	166 820 €	181 000 €
TOTAL en € HT	1 339 595 €	317 170 €	28%	4 307 290 €	72%	5 964 055 €	
TOTAL en € TTC	1 453 461 €	344 129 €	28%	4 673 410 €	72%		6 471 000 €

Considérant qu'après exécution de l'ensemble des prestations détaillées dans les trois conventions, la part de la participation sera calculée selon les dépenses réelles,

Considérant qu'après réception des travaux, la commune du Tampon prendra en charge l'entretien des voiries et aménagements (dont trottoirs). Le réseau d'eaux pluviales sera à la charge de la CASud,

Considérant que les dépenses correspondante seront imputées au chapitre 23, compte 238 du budget de la collectivité,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 d'approuver les conventions entre la Commune et la CASud, ci-annexées,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,